



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 octobre 2019

70 % des aides économiques de la PAC 2019 payées le 16 octobre 2019

Prévue par la réglementation européenne, une avance sur l'ensemble des aides découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif, paiement en faveur des Jeunes Agriculteurs), des aides couplées animales (aides ovine, caprine, bovins allaitants et bovins laitiers) ainsi que de l'Indemnité compensatoire aux handicaps Naturels (ICHN) est versée aux agriculteurs à partir du 16 octobre 2019.

Afin d'améliorer la trésorerie des exploitations, notamment celles touchées par la sécheresse, les taux de ces avances ont été augmentés à 70% des montants finaux pour les aides directes (au lieu de 50%) et à 85% des montants finaux pour l'ICHN (au lieu de 75%).

En pratique, 96% des exploitations vendéennes bénéficient de cette avance, dès le 16 octobre 2019, pour un montant global de 82,8 millions d'euros. Les exploitations restantes correspondent à des situations diverses telles que les contrôles de terrain en cours, l'attente de la fin des périodes de détention obligatoire pour les animaux, l'attente de pièces complémentaires, etc.

Cette avance est conséquente pour l'économie locale, les aides directes de la PAC représentant un peu plus de 137 M€ sur le département en 2018 (hors bio et mesures agro-environnementales et climatiques) à rapporter au chiffre d'affaires de l'agriculture estimé à 1,5 Md€ pour la Vendée. Elles bénéficieront des prochaines liquidations fin octobre et courant novembre.

Le versement du solde de ces aides s'effectuera en décembre 2019.

